

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 8 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Sophie GUYON à Christian RAYOT, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER et Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 novembre	Le 24 novembre	En exercice	41
		Présents	36
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2016-09-16 Demande de financement Agence de l'eau poste chargé de mission milieux aquatiques

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

Annule et remplace la délibération du 3 novembre 2016,

La Communauté de Communes Sud Territoire a été l'animateur du Contrat de rivière Allaine jusqu'en 2015. Elle gèrera la compétence GEMAPI à compter du 1er janvier 2018. Afin de poursuivre les actions en direction des milieux aquatiques et de déterminer sa politique en matière de gestion des milieux aquatiques, la Communauté de Communes souhaite engager un chargé de mission « Contrat de Milieux Aquatiques » à compter du 1^{er} janvier 2017 sur une durée de 1 an.

La Communauté de Communes possède les compétences « adduction d'eau potable » et

«assainissement collectif et non collectif ». Parallèlement, le périmètre de la CCST est intégré dans le SAGE Allan en cours d'élaboration.

L'Agence de l'eau peut apporter une aide à la création de ce poste (généralement 50%). Il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter le montant maximum d'aide financière.

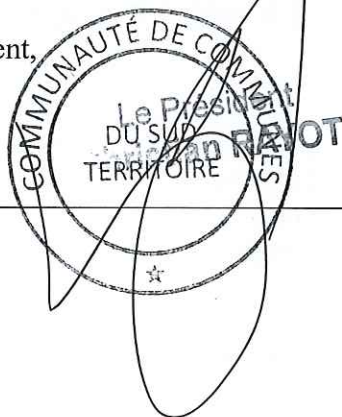
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'autoriser le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention permettant la couverture des frais de fonctionnement et d'investissement de ce poste.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 12 DEC. 2016

Le Président,



Le Président,

